



paiement csg et rds par le salarié malgré maintien a 100%

Par **BABALOU**, le **02/04/2012** à **20:27**

bonjour

après un arrêt maladie de 3mois avec maintien de salaire a 100% car cadre,ma société m'a déduit la csg et le rds de la sécurité sociale sur mon 3ème mois du cou je n ai pas eu 100% de mon salaire.

est ce normal que je paie la csg et le rds de la securité sociale avec un maintien de salaire a 100% ?

merci de votre aide

Par **P.M.**, le **02/04/2012** à **21:44**

Bonjour,

La Jurisprudence de la Cour de Cassation considère effectivement que l'employeur n'a pas à prendre à sa charge le précompte CSG + CRDS sur les indemnités journalières de la Sécurité Sociale lequel reste à la charge du salarié, sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable...